
Contact :

Pour signaler des chats errants ou prêter main-forte à l'**association SOS Matous de Chanteloup** contactez le 06 60 37 16 57



[1]

Des opérations de trappage des chats errants ont lieu tous les mois.

Destinée à contrôler la prolifération de ces derniers et à lutter contre la misère féline la campagne de stérilisation permet de stériliser les chats concernés qui sont ensuite remis sur le territoire. Relevant du statut de « chat libre », ils sont placés sous la responsabilité de l'association 30 Millions d'Amis. Pour mener à bien cette action, la Ville œuvre en coordination avec l'association Sos Matous de Chanteloup, qui trappe les animaux sur le terrain, la Fondation 30 Millions d'Amis, qui participe aux frais de stérilisation et d'identification à hauteur de 50%, le bailleur Les Résidences Yvelines Essonne et les amicales de locataires.

Attention : pendant la période de trappage, merci de ne pas nourrir les chats errants et de garder chez vous vos chats domestiques.

Campagne de stérilisation des chats :

- jeudi 21 octobre 2021

LA STÉRILISATION ?

C'EST ESSENTIEL !

CAMPAGNE DE STÉRILISATION

PROLIFÉRATION DES CHATS :

ANNÉE 0



1 COUPLE

ANNÉE 1



JUSQU'À 12 CHATONS
(3 PORTÉES)

ANNÉE 2



JUSQU'À 144 CHATS

ANNÉE 3



JUSQU'À 1728 CHATS

ANNÉE 4



JUSQU'À 20736 CHATS

STOP ! AUX IDÉES REÇUES

LES FEMELLES DOIVENT FAIRE
AU MOINS UNE PORTÉE : **FAUX !**

Les chats femelles n'ont ni besoin
ni plaisir à avoir des petits.

La stérilisation est souhaitable
dès 6 mois, avant les premières
chaleurs, qui sont pénibles pour
vous mais aussi pour elles.

MON CHAT VA CHANGER DE CARACTÈRE
SI JE LE FAIS STÉRILISER : **FAUX !**

Il restera lui-même ! Il sera
simplement plus facile à vivre :
moins bagarreur, plus câlin,
et bonus, son urine sentira
moins mauvais.

IL FAUT ATTENDRE L'ÂGE ADULTE
POUR LA STÉRILISATION : **FAUX !**

La stérilisation c'est :
• dès 5 mois pour les mâles
• dès 6 mois pour les femelles

Source URL: <https://www.chanteloup-les-vignes.fr/article/operation-de-trappage-des-chats-errants>

Liens

[1] https://www.chanteloup-les-vignes.fr/sites/chantelouplesvignes/files/styles/large/public/image/article/capture_decraan_2020-12-01_a_11.41.12.png?itok=jjAzzKb